

Québec, le 4 avril 2023

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

Une pétition de 68 pétitionnaires déposée à l'Assemblée nationale demande de doter « les écoles préscolaires et primaires du Québec » d'injecteurs d'épinéphrine.

Soyez assuré que le ministère de l'Éducation (MEQ) est soucieux de la santé des jeunes vivant avec des allergies alimentaires.

Dans le cadre de l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation, un cadre de référence sur les activités de soins en milieu scolaire est en cours d'élaboration en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ce guide s'adressera au réseau scolaire et abordera la distribution et l'administration de médicaments en situation d'urgence (ex. : EpiPen). De plus, une section du guide traitera d'aspects législatifs, de recommandations et de rôles et responsabilités en lien avec l'utilisation d'un auto-injecteur d'épinéphrine. Il sera notamment recommandé d'avoir un auto-injecteur d'épinéphrine en réserve identifié au nom de l'école. Soulignons que plusieurs écoles se sont déjà dotées d'auto-injecteurs d'épinéphrine. À noter toutefois que les auto-injecteurs dont les écoles pourraient se doter ne remplaceraient pas les auto-injecteurs que les enfants ayant des allergies doivent détenir individuellement.

Par ailleurs, le MEQ et le MSSS collaborent pour faciliter la diffusion des meilleures pratiques concernant la gestion des allergies alimentaires en milieu scolaire et ainsi réduire les risques de réactions anaphylactiques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Bernard Drainville

c. c. : M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux